

DELIBERATIONS

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 06 décembre 2018
Délibération n° : 2018_69
Date de convocation : 30 novembre 2018

**Objet : Programme Opérationnel Interrégional FEDER du massif des Alpes (POIA)
sur la gestion intégrée des risques naturels :
Programmation des actions sous maîtrise d'ouvrage du Parc naturel régional du Queyras**

Par la suite d'une convocation en date du 30 novembre 2018, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont rassemblés à la maison du Parc, le 06 décembre 2018 à 17h30 sous la présidence de Monsieur Christian GROSSAN, Président du Parc naturel du Queyras, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Président : Christian GROSSAN

Secrétaire de séance : Philippe CHABRAND

Région : Chantal EYMEOD, Conseillère Régionale titulaire, excusée ; Anne-Marie FORGEOUX, Conseillère régionale, titulaire, excusée

Département : Valérie GARCIN-EYMEOD, Conseillère départementale, titulaire, excusée ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental titulaire, excusé

Communauté de communes Guillestrois-Queyras : Christian LAURENS, Conseiller communautaire, titulaire, présent (1 voix) ; François QUEREL, Conseiller communautaire, titulaire, excusé

Communes :

- **Abriès** - Jacques BONNARDEL, Maire, présent (1 voix); Robert BOURCIER, Conseiller municipal, excusé, pouvoir à Jacques BONNARDEL (1 voix)
- **Aiguilles** - Serge LAURENS, Maire, présent (1 voix) ; Pascal GIRAUD, Conseiller municipal, présent (1 voix)
- **Arvieux** - Philippe CHABRAND, Maire, présent (1 voix) ; Alain BLANC, délégué pour la commune, présent (1 voix)
- **Ceillac** - Christian GROSSAN, Maire, présent (1 voix) ; Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Adjointe au Maire, excusée, pouvoir à Christian GROSSAN (1 voix)
- **Château-Ville-Vieille** - Jean-Louis PONCET, Maire, présent (1 voix) ; Marylène DEBRUNE, Conseillère municipale, excusée
- **Eyglis** - Jacques GIRAUD, Premier adjoint au Maire, présent (1 voix)
- **Guillestre** - Bernard LETERRIER, Maire, présent (1 voix)
- **Molines-en-Queyras** - Francis MARTIN, Maire, excusé, pouvoir à Jean-Paul HOFFMANN (1 voix); Jean-Paul HOFFMAN, Premier Adjoint au Maire, présent (1 voix)
- **Ristolas** - Marie-José NOUHAUD, déléguée pour la commune, présente (1 voix) ; Séverine BUES, déléguée pour la commune, excusée, pouvoir à Marie-Josée NOUHAUD (1 voix)
- **Saint-Véran** - Danièle GUIGNARD, Maire, excusée ; Mathieu ANTOINE, Adjoint au Maire, présent (1 voix)

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales
- La Charte du Parc naturel régional du Queyras en vigueur par le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 et prorogée par le décret n°2018_212 du 28 mars 2018 jusqu'au 18 avril 2024 ;
- La délibération du Comité syndical 2016_67 en date du 6 décembre 2016 approuvant le dossier de candidature du PAPI complet et la programmation d'actions sous maîtrise d'ouvrage du Parc ;

DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 07/12/2018

Reçu en préfecture le 07/12/2018

Affiché le

ID : 005-250500600-20181206-201869_POIAPAPI-DE

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 06 décembre 2018
Délibération n° : 2018_69
Date de convocation : 30 novembre 2018

**Objet : Programme Opérationnel Interrégional FEDER du massif des Alpes (POIA)
sur la gestion intégrée des risques naturels :
Programmation des actions sous maîtrise d'ouvrage du Parc naturel régional du Queyras**

- La délibération du Comité syndical 2017_40 en date du 21 septembre 2017 approuvant la modification du plan de financement des actions d'éducation et de sensibilisation sous maîtrise d'ouvrage du Parc ;
- La délibération du Comité syndical du 28 septembre 2017 approuvant le dossier de candidature à l'appel à projets « STEPRIM » ;
- La délibération du Bureau du 25 janvier 2018 portant sur la modification du plan de financement du dossier de candidature à l'appel à projet « STEPRIM » ;
- L'article 1 de la charte Pour un nouveau Parc : « Notre parc se donne pour mission de sensibiliser sans relâche ses habitants et ses visiteurs à l'environnement et au territoire. Par des actions d'éducation, il doit permettre aux résidents, aux scolaires, aux touristes, de mieux connaître le Queyras et d'agir individuellement et collectivement pour y préserver la vie » ;
- L'orientation B9 de la charte Pour un nouveau Parc : « Solidarités internes et solidarités externes, la vie ensemble, la vie des autres » où il est inscrit que : « L'éducation est un levier de l'éco-citoyenneté. Nous mettons en œuvre une politique ambitieuse d'éducation au territoire et à l'environnement prenant appui sur un schéma commun d'interprétation » ;
- L'orientation B3 : « L'eau en montagne, protéger la vie » et plus particulièrement : « entretenir la mémoire des risques naturels (...) mettre en place un dispositif de sensibilisation aux risques »

Considérant :

- L'appel à projet 2018 du POIA, Objectif Spécifique 4 « Etendre et améliorer la gestion intégrée des risques naturels sur le massif » qui se clôture le 5 décembre 2018 ;
- La labellisation PAPI par la commission mixte inondation de décembre 2017 ;
- Le soutien apporté par le Département sur les actions PAPI et l'étude STEPRIM ;
- Les missions du Parc sur la gestion intégrée des risques naturels et l'éducation à l'environnement et au territoire particulièrement adaptée à la spécificité de la montagne ;
- La programmation de ces actions dans le PAPI complet du Guil ;
- Le retrait de la Région Sud-PACA dans le programme actions du PAPI.

Le Comité syndical, réuni le 06 décembre 2018, après en avoir délibéré, et voté par :

Nombre de membres en exercice :	24	Nombre de suffrages exprimés : 17
Nombre de suffrages :	30	Votes Contre : 0 Pour : 17
Nombre de membres présents :	13	Abstentions : 0
Nombre de membres représentés :	4	

DELIBERATIONS

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 06 décembre 2018
Délibération n° : 2018_69
Date de convocation : 30 novembre 2018

**Objet : Programme Opérationnel Interrégional FEDER du massif des Alpes (POIA)
sur la gestion intégrée des risques naturels :
Programmation des actions sous maîtrise d'ouvrage du Parc naturel régional du Queyras**

Décide :

De porter un Programme opérationnel interrégional FEDER du massif des Alpes (POIA) sur la gestion intégrée des risques naturels ;

De proposer un ETP sur 3 ans pour l'animation de la GIRN, en lien avec le PAPI et un stage de 6 mois pour les enquêtes de terrain sur les crues historiques et le choix des sites d'implantation des repères de crues ;

De proposer d'inscrire les actions suivantes dans le POIA sous maîtrise d'ouvrage du Parc du Queyras :

- o Formation des gestionnaires de camping et mise en place d'une information préventive à destination des campeurs, 20 000 €
- o Etude opérationnelle de gestion de crise intercommunale en s'appuyant sur les outils de la GIRN, 20 000 €
- o Etude historique sur les inondations et sur l'aménagement du territoire dans le bassin versant du Guil sur les 3 derniers siècles. 29 880 €
- o Panneaux et équipements de sensibilisation pour un sentier d'interprétation sur les risques naturels et plaquette d'information, 31 279,70 €
- o Mutualisation de la pose des repères de crue sur les 12 communes du bassin versant du Guil : acquisition du matériel (repères en lave émaillée) et frais de géomètre (pose et nivellement), 25 011,60 €
- o Un complément d'étude sur la stratégie territoriale pour la prévention des risques en montagne (STEPRIM) visant à finaliser l'expérimentation menée en 2016, 20 000€

De solliciter l'Europe, le FEDER, à hauteur de 50% sur l'étude opérationnelle de gestion de crise intercommunale, formation des gestionnaires de camping et l'étude STEPRIM ; à hauteur de 40% sur l'animation et le stage, à hauteur de 30% sur toutes les autres actions programmées dans le POIA ;

De solliciter la Région à hauteur de 30%, sur l'étude opérationnelle de gestion de crise intercommunale ;

D'approuver le plan de financement suivant :

DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 07/12/2018

Reçu en préfecture le 07/12/2018

Affiché le

ID : 005-250500600-20181206-201869_POIAPAPI-DE

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 06 décembre 2018
Délibération n° : 2018_69
Date de convocation : 30 novembre 2018

Objet : **Programme Opérationnel Interrégional FEDER du massif des Alpes (POIA)
sur la gestion intégrée des risques naturels :
Programmation des actions sous maîtrise d'ouvrage du Parc naturel régional du Queyras**

DEPENSES	TTC	RESSOURCES	TTC	
Nature des postes		Sources de financement		%
Salaires et charges (1 ETP sur 3 ans + stage 6 mois)	120 981	FEDER	104 243,79	38
Formation des gestionnaires de camping et information préventive	20 000	Etat	101 810,45	38
Etude opérationnelle de gestion de crise intercommunale en s'appuyant sur les outils de la GIRN	20 000	Région	6 000	2
Etude historique sur les inondations et sur l'aménagement du territoire dans le bassin versant du Guil sur les 3 derniers siècles	29 880	Conseil Départemental des Hautes-Alpes	35 507,40	13
Parcours d'interprétation sur les risques et plaquette d'information,	31 279,70	Total des aides publiques	247 561,64	92
Mutualisation de la pose des repères de crue sur les 12 communes du bassin versant du Guil	25 011,60	Autofinancement	19 590,66	8
Etude STEPRIM	20 000			
TOTAL	267 152,30	TOTAL	267 152,30	100

De s'engager à informer le service instructeur de toute modification,

D'autoriser le Président à signer tous les documents et à mener toutes les démarches nécessaires pour permettre l'exécution de cette mission.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

Le Président
Christian GROSSAN

